

PLUS DE SÉCURITÉ AU POSTE DE TRAVAIL

Les défauts électriques sur les appareils de tous les jours sont souvent difficiles à détecter et même les petites défaillances peuvent causer d'énormes dégâts. Afin de prévenir véritablement les accidents, les entreprises suisses sont tenues selon la norme SNR 462638 (DIN VDE 0701/0702) de faire inspecter régulièrement leurs appareils de travail électriques et de documenter les contrôles.

QUELS SONT LES APPAREILS CONCERNÉS ET À QUELLE FRÉQUENCE PROCÉDER AU CONTRÔLE ?



Sont concernés tous les appareils à fonctionnement électrique tels que rallonges électriques, alimentation électrique d'ordinateurs portables, stations d'accueil, lampadaires, écrans, etc.



La périodicité recommandée dépend entre autres du type, du lieu et de la fréquence d'utilisation. Nous recommandons :

- 1 cycle de contrôle par an pour les ateliers, l'industrie, les laboratoires et les cuisines professionnelles
- 1 cycle de contrôle tous les deux ans pour les bâtiments administratifs et les hôtels

NOTRE PROCÉDURE DE CONTRÔLE



1. Premier contrôle de tous les appareils présents

- Tous les appareils sont enregistrés et munis d'un code-barres.
- A l'issue du contrôle, un autocollant est apposé sur chaque appareil.
- Documentation de tous les appareils contrôlés.



2. Contrôles périodiques

- Les appareils sont contrôlés à la fréquence convenue d'entente avec vous.
- A l'issue du contrôle, l'autocollant apposé sur chaque appareil est renouvelé.
- Documentation de tous les appareils contrôlés.

LES AVANTAGES POUR VOTRE ENTREPRISE

- Sécurité accrue dans vos locaux
- Conformité à la législation
- Couverture d'assurance
- Contrôle professionnel
- Enregistrement centralisé de tous les appareils dans un système d'Asset Management
- Planification des contrôles périodiques contrôlée par le système

CONTACT

Frank Heilmann

+41 79 472 01 88

frank.heilmann@sodexo.com

